

Actions concrètes pour l'accessibilité universelle à Brest

Quelles actions concrètes, comptez-vous déployer pour atteindre l'objectif d'accessibilité universelle énoncé dans la loi du 11 février 2005, dans les domaines suivants :

L'adaptation de la voirie publique et du stationnement,

La mise en accessibilité des Établissements recevant du public,

L'accès au logement,

L'adaptation des transports publics et plus largement le déplacement des personnes porteuses de handicap,

L'accès aux services publics municipaux et communautaires (formation, communication, accessibilité, sites Internet...),

L'accès au sport, à la culture, ...

1. Adaptation de la voirie publique et du stationnement

Objectif : Rendre 100 % de la voirie et des stationnements accessibles d'ici 2032, en priorisant les axes fréquents et les quartiers densément peuplés.

Mesures phares :

- **Rues pilotes inclusives :**
 - **Expérimenter** dès 2026 l'aménagement complet de 7 "rues pilotes" (une par quartier), intégrant :
 - Trottoirs abaissés et élargis, avec bandes podotactiles pour les personnes déficientes visuelles.
 - Signalétique adaptée (contraste visuel, taille des caractères, FALC, feux sonores).
 - Mobilier urbain accessible (bancs, poubelles, bornes).
 - Stationnements PMR augmentés et contrôlés (tolérance zéro pour les abus).

- **Évaluer et généraliser** les solutions retenues à l'ensemble de la ville d'ici 2028.

- **Plan pluriannuel de mise en accessibilité :**
 - **Budget annuel dédié :** Établir un budget pour la voirie, financé par la Ville et la Métropole.
 - **Priorisation :** Cartographier les axes critiques (écoles, hôpitaux, commerces, gymnase, structure sportive) et les traiter en urgence.
 - **Signalétique universelle :** Déployer des pictogrammes et des panneaux en FALC dans tous les quartiers.

- **Stationnement :**
 - **Augmenter le nombre de places PMR** en centre-ville et près des équipements publics d'ici la fin du mandat.
 - **Gratuité des stationnements PMR** dans les parkings métropolitains.
 - **Sensibilisation :** Campagnes pour rappeler l'obligation de libérer ces places, avec des contrôles renforcés.
 - **Expérimenter** des alternatives de circulation (voie en site propre pour les fauteuils)

2. Mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP)

Objectif : 100 % des ERP municipaux accessibles sur la durée du mandat, et 80 % des ERP privés (commerces, services) d'ici 2032.

Mesures phares :

- **Exemplarité des bâtiments publics :**
 - **Diagnostic complet** des ERP municipaux (mairies, écoles, piscines, bibliothèques...) d'ici fin 2026, suivi d'un **plan de travaux** avec échéancier précis.
 - **Budgétiser :** Établir un budget pour les adaptations (rampes, ascenseurs, sanitaires, signalétique).

- **Formation des agents** : Sensibilisation annuelle à l'accueil des publics en situation de handicap (langue des signes, FALC, accompagnement des personnes ayant une déficience visuelle).
- **Aide aux commerces et services privés** :
 - **Subventions** : Enveloppe pour financer **50 % des travaux d'accessibilité** des commerces et cabinets médicaux, paramédicaux, prioritairement dans les quartiers populaires. Cette proposition prend le relais du fond territoriale d'accessibilité (FTA) fermé depuis le 07/01/26,
 - **Accompagnement** : Mise à disposition d'un **référent accessibilité** pour conseiller les commerçants sur les normes et les aides disponibles.
 - **Label "Commerce Inclusif"** : Créer un label municipal pour valoriser les enseignes accessibles.
- **Contrôles et incitations** :
 - **Mission de contrôle** : Par l'observatoire de l'inclusion complémentaire à la réglementation.

3. Accès au logement

Objectif : 100 % des logements sociaux neufs accessibles et amélioration du parc existant adapté d'ici la fin du mandat.

Mesures phares :

- **Logements sociaux neufs** :
 - **Norme d'accessibilité universelle** : Imposer cette norme pour tous les nouveaux programmes de logements sociaux, avec un contrôle strict des bailleurs.
- **Adaptation du parc existant** :
 - **Convention avec les bailleurs** : Inciter les propriétaires privés à adapter leurs logements

- **Plateforme "Logement Adapté"** : Créer un guichet unique pour informer, orienter et financer les adaptations (en partenariat avec l'ADIL et les CAF).

4. Adaptation des transports publics et déplacements

Objectif : 100 % des transports publics accessibles d'ici 2028, et développement de solutions alternatives pour les handicaps spécifiques.

Mesures phares :

- **Bus et tramways :**
 - **Flotte 100 % accessible** : Remplacer les vieux bus non accessibles, et équiper tous les arrêts de quais surélevés et d'annonces sonores/visuelles.
 - **Formation des conducteurs** : Sensibilisation à l'accueil des personnes porteuses de handicap (y compris invisibles).
 - **Navette bus électrique 100% PMR** (Améliorer le réseau transport brestois)
- **Transports à la demande :**
 - **Service "Brest Inclusif"** : Renforcer le service de transport adapté ACCEMO (véhicules équipés, chauffeurs formés) pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicaps.
 - **Repenser** le plan vélo et les mobilités douces.
 - **Réinterroger** l'accès aux interconnexions entre les 2 lignes et le BHNS pour les PMR

5. Accès aux services publics municipaux et communautaires

Objectif : Vérifier la conformité de tous les services publics municipaux et communautaire aux critères 100 % accessibles (physiquement et numériquement) d'ici 2028.

- **Numérique inclusif** :
 - **Sites et applications accessibles** : Respecter les normes WCAG pour tous les sites de la Ville et de la Métropole, avec des tests utilisateurs réguliers.
 - **Aide à l'usage** : Proposer des ateliers gratuits pour apprendre à utiliser les outils numériques (en partenariat avec les EPN et les associations).
- **Événements publics** :
 - **Accessibilité systématique** : Tous les événements organisés par la Ville (concerts, marchés, réunions) devront être accessibles (traduction LSF, boucles magnétiques, espaces réservés).

6. Accès au sport, à la culture et aux loisirs

Objectif : Garantir l'accès de toutes les personnes porteuses de handicap aux équipements sportifs, culturels et de loisirs d'ici 2028.

Mesures phares :

- **Équipements sportifs** :
 - **Audit et adaptation** : Rendre accessibles tous les équipements sportifs municipaux (piscines, gymnases, stades) avec des vestiaires, douches et accès adaptés.
 - **Activités inclusives** : Développer des créneaux horaires réservés aux personnes porteuses de handicap, avec des éducateurs formés.
 - **Tournoi annuel mixité** : Organiser un tournoi sportif annuel associant valides et handisports encadré par les clubs locaux.

- **Culture et loisirs :**

- **Tarifs sociaux :** Offrir des réductions ou la gratuité pour les personnes porteuses de handicap et leurs accompagnateurs dans les musées, cinémas et bibliothèques.
- **Programmation inclusive :** Intégrer des spectacles, expositions et ateliers adaptés (LSF, audiodescription, FALC).
- **Lieu culturel pilote :** Créer un "espace culture inclusif" dans chaque arrondissement, avec du matériel adapté (fauteuils, casques audio, signalétique tactile).

- **Tourisme :**

- **Parcours touristiques accessibles :** Développer des circuits adaptés (ex : visite du port, des musées) avec des guides formés et du matériel spécifique.

7. Gouvernance et évaluation

- **Conseil Local du Handicap :**

- **Composition :** Associer des personnes porteuses de handicap, des familles, des aidants, des professionnels et des élus.
- **Pouvoirs :** Doter ce conseil d'un **droit d'initiative et d'interpellation** pour suivre la mise en œuvre du plan et proposer des ajustements.

- **Indicateurs de suivi :**

- Publier un **rapport annuel public** sur l'avancée des travaux, avec des indicateurs clairs (nombre de logements adaptés, ERP accessibles, formations dispensées).
- **Évaluations citoyennes :** Organiser des audits participatifs avec des personnes porteuses de handicap pour tester l'accessibilité des équipements.

8. Financement et partenariats

- **Budget :** 30 M€ sur 6 ans (5 M€/an), répartis entre la Ville et la Métropole, avec une recherche active de cofinancements (État, Régions, Département, Europe).
- **Partenariats :**
 - **Secteur médico-social :** Renforcer le travail avec les ESAT, les associations du secteur social et les entreprises locales pour créer des emplois et des services inclusifs.

- **Recherche et innovation** : Collaborer avec les universités et les startups pour tester des solutions innovantes (ex : applications de guidage pour malvoyants).

9. Communication et sensibilisation

- **Campagnes grand public** :
 - **Lancer une campagne** annuelle "Brest, ville inclusive" pour sensibiliser les Brestois à l'accessibilité et aux handicaps invisibles.
 - **Formations grand public** : Proposer des ateliers pour apprendre la LSF, le braille ou l'accompagnement des personnes autistes.
- **Signalétique positive** :
 - Afficher dans toute la ville des messages valorisant la diversité et l'inclusion (ex : "Ici, tout le monde a sa place").

10. Engagement symbolique fort

D'ici 2032, Brest sera la ville la plus inclusive de France dans sa catégorie. Pour y parvenir, nous nous engageons à :

- **Adapter 100 % de la voirie, des transports et des ERP municipaux** d'ici 2032.
- **Garantir un logement adapté à chaque personne porteuse de handicap** qui en fait la demande.
- **Sensibilisation 100 % des agents municipaux** à l'accueil des publics porteurs de handicap.
- **Créer un événement annuel majeur** célébrant l'inclusion (sport, culture, citoyenneté).

Pourquoi les mesures annoncées par Stéphane Roudaut sont crédibles ?

- Elles reposent sur des **partenariats concrets** (associations, Économie Sociale et Solidaire, institutions) et un **financement équilibré**.
- Elles combinent **actions immédiates** (audits, formations, subventions) et **projets structurants** (plan sur 6 ans, Conseil Local du Handicap).

Synthèse des actions pour l'accessibilité universelle à Brest

1. Voirie et stationnement

- **Rues pilotes inclusives** : Aménager des rues modèles (trottoirs, signalétique, mobilier) et généraliser les solutions retenues.
- **Stationnements PMR** : Augmenter le nombre de places, renforcer les contrôles et garantir leur gratuité dans les parkings municipaux.

2. Établissements Recevant du Public (ERP)

- **Exemplarité des bâtiments publics** : Auditer et adapter tous les ERP municipaux (rampes, ascenseurs, sanitaires).
- **Aide aux commerces** : Subventionner 50 % des travaux d'accessibilité et créer un label "Commerce Inclusif".

3. Logement

- **Logements sociaux** : Imposer l'accessibilité universelle pour les nouveaux programmes et réserver 10 % des logements aux personnes porteuses de handicap.
- **Adaptation du parc existant** : Doubler les aides financières pour les propriétaires et locataires, et créer une plateforme d'accompagnement.

4. Transports et déplacements

- **Bus et tramways** : Rendre 100 % de la flotte accessible et former les conducteurs à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- **Transports à la demande** : Créer un service adapté (véhicules équipés, chauffeurs formés) et subventionner les taxis pour les déplacements médicaux.

5. Services publics municipaux

- **Formation et communication** : Former tous les agents à l'accueil des publics porteurs de handicap et transcrire les documents en FALC.
- **Numérique inclusif** : Rendre les sites web conformes aux normes WCAG et proposer des ateliers d'aide à l'usage du numérique.

6. Sport, culture et loisirs

- **Équipements sportifs** : Adapter tous les équipements et développer des créneaux horaires inclusifs.
- **Culture et loisirs** : Offrir des tarifs sociaux, intégrer des activités adaptées et créer un "espace culture inclusif" par quartier.

7. Gouvernance et évaluation

- **Conseil Local du Handicap** : Associer les personnes concernées, les familles et les professionnels pour piloter et évaluer le plan.
- **Rapport annuel public** : Publier les avancées et organiser des audits participatifs.

8. Communication et sensibilisation

- **Campagnes grand public** : Lancer une campagne annuelle "Brest, ville inclusive" et proposer des formations à la LSF et au braille.
- **Signalétique positive** : **Afficher des messages valorisant la diversité dans toute la ville.**

Réponses aux questions sur l'inclusion, l'accès à l'école, l'insertion professionnelle et la vie dans la cité

1. Dans vos domaines de compétence, quelles actions pensez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès à l'école et aux différents modes de garde (crèches, centres de loisirs...) ainsi qu'aux activités périscolaires pour tous les enfants ?

Réponse :

- **Crèches et modes de garde :**
 - **Places réservées** pour les enfants porteurs de handicap, avec des **équipes formées** (troubles sensoriels, cognitifs, moteurs).

- **Horaires atypiques** pour les familles travaillant dans des secteurs comme la Marine nationale ou l'hôpital, avec des **tarifs sociaux** pour les familles modestes.
- **Référent handicap** dans chaque crèche pour coordonner les adaptations (matériel, formation).
- **Écoles et périscolaire :**
 - **Équipe volante d'AESH** pour couvrir les absences et les temps périscolaires (aide aux devoirs, activités).
 - **Unités d'enseignement extérieures** pour scolariser les enfants porteurs de handicap dans les écoles "ordinaires".
 - **Activités périscolaires inclusives** (sport, culture, loisirs) avec du **matériel adapté** et des animateurs formés.
- **Centres de loisirs et extrascolaire :**
 - **Tarifs sociaux** pour les familles modestes et les enfants porteurs de handicap.
 - **Activités adaptées** (ex : classes de mer, ateliers culturels) avec des encadrants formés.
 - **Transport adapté** pour les sorties et séjours, en partenariat avec les réseaux locaux.

2. En tant qu'employeur important de la commune et de l'intercommunalité, envisagez-vous de contribuer à l'insertion professionnelle, au maintien dans l'emploi des personnes reconnues Travailleurs Handicapés (TH) ?

Réponse :

- **Recrutement et maintien dans l'emploi :**
 - **Quota de 6 %** (au-delà du légal) pour les personnes porteuses de handicap dans les services municipaux et intercommunaux.
 - **Postes adaptés** (télétravail, horaires flexibles, outils ergonomiques).
 - **Référent handicap** dans chaque service pour suivre les parcours et proposer des adaptations.

- **Formation et sensibilisation :**
 - **Formations obligatoires** pour les managers et collègues sur l'accueil des travailleurs porteurs de handicaps.
 - **Parcours d'intégration** avec mentorat et temps d'échange.
- **Soutien aux aidants :**
 - **Congés et aménagements** étendus pour les aidants familiaux.

3. Ferez-vous appel à la sous-traitance des ESAT et Entreprises Adaptées pour permettre une insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi en milieu ordinaire ?

Réponse :

- **Clauses sociales dans les marchés publics :**
 - **10 % des marchés réservés** aux ESAT ou Entreprises Adaptées (ex : entretien des espaces verts, restauration collective).
 - **Sous-traitance inclusive** imposée dans les appels d'offres, avec un suivi rigoureux.
- **Partenariats locaux :**
 - **Conventions avec les ESAT** pour des missions variées (ex : mobilier urbain, gestion de parcs).
 - **Stages et alternance** au sein des services municipaux pour les travailleurs d'ESAT.

4. Au-delà de ces sujets, pensez-vous développer d'autres actions pour favoriser une inclusion effective des personnes avec un handicap dans la cité ?

Réponse :

- **Signalétique et communication :**
 - **FALC systématique** pour tous les documents municipaux.

- **Signalétique universelle** (pictogrammes, bandes podotactiles, annonces sonores/visuelles).
- **Accessibilité des événements :**
 - **Événements 100 % accessibles** (LSF, boucles magnétiques, espaces réservés).
 - **Campagnes électorales inclusives** (meetings et supports accessibles).
- **Soutien aux aidants :**
 - **Lieu "Instant Répit"** pour l'accueil et le soutien des aidants.
 - **Chèques-repit** et subventions pour les associations d'aidants.
- **Soutien aux associations :**
 - **Subventions bonifiées** pour les associations œuvrant pour l'inclusion.
 - **Guichet unique** pour simplifier les démarches administratives.
- **Accessibilité numérique :**
 - **Sites et applications conformes** aux normes WCAG.
 - **Ateliers numériques** gratuits pour les personnes porteuses de handicap.
- **Sensibilisation et formation :**
 - **Campagnes grand public** pour changer le regard sur le handicap.
 - **Formations ouvertes à tous** (LSF, braille, accompagnement des personnes autistes).
 - **Valorisation des enseignants** en activité physique adaptée APA

Engagement global :

À Brest, nous ferons de l'inclusion une priorité transversale, avec des actions concrètes pour :

- **L'école et les modes de garde** accessibles à tous les enfants.
- **L'emploi** protégé et valorisé pour les travailleurs porteurs de handicaps.

- **Une cité 100 % accessible**, où chaque lieu et événement est conçu pour tous.
- **Un soutien renforcé** aux aidants et aux associations.
- **Une sensibilisation permanente** pour une ville où la diversité est une richesse partagée.

Pourquoi ces actions sont crédibles ?

- Elles s'appuient sur une **approche transversale et innovante**, en partenariat avec les associations, les ESAT et les institutions.
- Elles combinent **des mesures immédiates** (formations, subventions) et **des projets structurants** (plan sur 6 ans, Conseil Local du Handicap).

Pensez-vous intégrer une ou plusieurs personnes porteuses de handicap au sein de votre équipe municipale ?

Oui, nous intégrerons des personnes porteuses de handicap au sein de notre équipe municipale. Pourquoi ?

Exemplarité : Montrer que l'inclusion commence par nos propres pratiques.

Expertise : Bénéficier de leur expérience pour concevoir des politiques plus adaptées.

Représentativité : Garantir que la diversité de Brest soit reflétée dans les décisions publiques.

Comment ?

Postes accessibles : Aménagements des locaux et des missions pour répondre à leurs besoins.

Accompagnement : Référent dédié pour faciliter leur intégration et leur travail au quotidien.

Sensibilisation : Former l'équipe municipale à l'accueil et à la collaboration avec des collègues porteurs de handicap.

«L'inclusion ne se décrète pas, elle se vit. Notre équipe sera le reflet de cette conviction»

«Ce n'est pas aux personnes en situation de handicap de s'adapter c'est à la société»

D'ici 2032, Brest sera la ville la plus inclusive de France dans sa catégorie, avec une accessibilité garantie pour tous, dans tous les domaines.